

Solidaires 37

Trimestriel des syndicats

Solidaires Unitaires Démocratiques d'Indre et Loire

« DU PAIN ET DES ROSES » (devise des IWW américains).

Numéro 46

été 2016

1€

ON LACHE RIEN !

4 mois, 17 manifs au compteur, des milliers de manifestant-e-s dans les rues, des violences policières injustifiables, "du bruit et de la fureur" et le combat continue...



Depuis "la bonne surprise" de la première manif du 9 mars qui a lancé le mouvement, manifs, rassemblements, blocages des voies de circulation, diffusions unitaires de tracts dans les entreprises, les restaurants ouvriers, les gares, débats unitaires, jamais l'intersyndicale 37 n'aura été aussi opérationnelle et volontaire. Bien souvent à l'initiative de SOLIDAIRES 37, ces actions ont été des réussites. Se réunissant tous les lundis, en intégrant, dès le départ, le mouvement étudiant, elle a mis de côté les rivalités syndicales afin de donner un élan clair au mouvement.

Notons aussi la volonté du mouvement de la jeunesse de se structurer de façon autonome et démocratique. En refusant le schéma léniniste proposé par certains gauchistes, elle a privilégié un système d'organisation horizontal, multipliant les commissions, privilégiant la rotation des tâches, limitant le plus possible la

"personnalisation" autour d'un "leader" du mouvement, fonctionnant en assemblées générales (parfois bien longues) ouvertes à toutes les composantes du mouvement.

L'occupation de l'espace public par voie de bombages/tags (notamment sur les palissades de chantier du haut de la rue Nationale) a renforcé le caractère imaginaire et novateur du mouvement de la jeunesse, sa réappropriation du politique avec des messages de plus en plus anticapitalistes et libertaires.

Cependant, alors qu'une large majorité de la population soutient le mouvement contre la loi travail, les grèves n'ont pas pris. Trop minoritaires dans de nombreux secteurs, confidentielles parfois dans la fonction publique, prises "en otage" de stratégies syndicales partisans chez les cheminot-e-s, le travail pour les ancrer et les généraliser reste entier. Quelle frustration pour les camarades qui ont fait plus de 10 journées de grève discontinuée ! De même, le travail de sensibilisation de nos propres adhérent-e-s reste à faire : l'intersyndicale 37 (CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES) groupe 12 000 adhérent-e-s alors que la plus grosse manif (le 31 mars) n'a réunie "que" 9000 manifestant-e-s (et pas tous/tes syndiqué-e-s).

De plus, les stratégies de blocage ont été, jusqu'à maintenant, largement freinées par la CGT et FO (ne parlons pas de la FSU dont la présence dans le mouvement est anecdotique). Le timide blocage de l'usine Radiall (la boîte à Gattaz) est peut être le début d'une évolution positive sur ce sujet.

N'oublions pas non plus "l'utilisation disproportionnée de la force" par les flics à 2 reprises lors des fins de manif (dénoncée à chaque fois par l'intersyndicale 37), la répression qui s'abat sur plusieurs camarades, et les pressions répétées du préfet (envers l'intersyndicale) et des flics de la Brigade Anti-Criminalité (contre des étudiant-e-s).

Tant que ce gouvernement, au service du MEDEF, ne retirera pas sa loi, nous serons dans la rue ! Dès la fin août, nous avons prévu une nouvelle série de diffusion unitaire de tracts dans les entreprises afin de relancer le mouvement dès septembre.

Derrière la lutte contre la loi travail, se dessine aussi une remise en cause globale de la société, des brutalités sociales engendrées par le capitalisme, des schémas politiques traditionnels, d'une démocratie "représentative" qui ne représente que les élites.



ES

Informations des syndicats de Solidaires 37 : vie syndicale, luttes.

Une grande première dans le plus grand cinéma art et essai de France !
Le personnel des cinémas Studio en grève !

La section Sud Culture et le personnel des cinémas Studio, après plusieurs tentatives pour se faire entendre de la direction, a décidé d'appeler à un **débrayage le samedi 21 mai**.

Il s'agit de la **première grève depuis 53 ans d'existence** de ce cinéma, cinéma dans lequel la situation ne cesse de se dégrader : nos salaires stagnent (1 seule augmentation de salaire en 53ans), la précarité ne cesse de se développer et l'avenir de nos emplois au Studio est compromis.

Notre direction fait régulièrement le constat que nos chiffres baissent mais n'apporte aucune solution et lorsque les salarié-es suggèrent des propositions nous sommes renvoyés à notre rôle

d'exécutant-e.

Nous ne rappellerons pas le combat contre la création du multiplexe à Tours -Nord où, timidement, notre direction s'est investie dans le collectif créé par les salarié-es des Studio et de Ciné-off (<http://salariecine.blogspot.fr/>) (et s'en est vite retirée au moment des élections municipales) pour défendre avec les spectateurs-trices un autre cinéma et la diversité culturelle.

Le 31 mai, suite à notre deuxième appel à la grève, la direction a fait un premier pas en proposant **2h de plus à notre collègue** (elle passerait de 24h à 26h hebdo) et en **augmentant de manière dérisoire notre prime annuelle** pour que l'on retrouve le même montant

que l'an dernier. Lors de notre réunion, nous avons fait le choix de suspendre notre mouvement en demandant un effort supplémentaire et la création d'une commission composée de membres du CA et de salarié-es afin d'envisager l'avenir des Studio sur les plans financier et humain. Mais le Conseil d'administration des Studio, qui a étudié nos propositions le 1er juin, n'a pas trouvé utile de nous informer de ces choix.

Une fois encore, nous ne comprenons pas ce mutisme. Après la tentative de remplacer le personnel gréviste lors de notre première grève, le dialogue social est loin d'être un long fleuve tranquille.

SUD Culture

Verdict du procès des JRE : la diffamation reconnue : chronique d'une affaire

Le jugement rendu le 19 mai 2016 par le tribunal correctionnel de Tours reconnaît la diffamation dont a été victime notre collègue de l'école Blotterie (Joué-lès-Tours) au printemps 2014, accusée d'attouchements, dans une vidéo publiée par l'association JRE (Journées de Retrait de l'Ecole) sur son site.

Les représentantes de l'association JRE sont reconnues coupables de diffamation et de complicité de diffamation. Mmes Hassan et Belghoul sont condamnées respectivement à des peines d'amende de 4000 et 5 000 euros et à verser solidairement 12 000 euros de dommages et intérêts ainsi que 1 000 euros chacune au titre de l'article 475.1 du code de procédure pénale.

SUD éducation 37 se félicite de ce jugement exemplaire qui, par les peines prononcées, reconnaît la souffrance professionnelle ainsi que le lourd préjudice tant professionnel que personnel subi par notre collègue injustement diffamée.

Sud éducation 37, seul, a soutenu la collègue incriminée. En effet, la collègue incriminée par les accusations

honteuses des JRE a été protégée et conseillée par le syndicat dès le premier jour de l'affaire. Nous avons organisé, dès le lendemain de la publication de la vidéo diffamatoire, un rassemblement de soutien devant l'Inspection



Académique. Ce rassemblement a été proposé en intersyndicale mais l'appel n'a été que peu relayé. Dans la première semaine, des militants Sud ont cherché un avocat, et monté le dossier de défense, sont allés à la rencontre des collègues, des familles, pour tenter de comprendre comment avaient pu naître de tels propos diffamatoires. Nous avons travaillé tout au long de la résolution de cette affaire en lien étroit avec la

collègue, les avocats chargés du dossier et les services du Rectorat qui ont pris en charge les frais de justice. A plusieurs reprises, nous avons tenté de faire disparaître la vidéo incriminante sur YouTube. Lors du procès, nous étions nombreux à vouloir assister à l'audience, et si l'entrée de la salle nous a été refusé, nous sommes restés devant les portes du tribunal des heures durant. Ce jour-là, malgré nos appels, les autres syndicats ont brillé par leur absence. Lors de l'annonce du verdict, nous avons envoyé un communiqué à l'ensemble de médias, ainsi qu'aux autres syndicats. Encore une fois, les autres organisations n'ont pas daigné répondre.

Dans l'ensemble de cette affaire, nous ne pouvons que déplorer l'absence d'implication des organisations syndicales enseignantes et leur absence d'empathie. Nous espérons que si, un jour, une telle affaire devait se produire de nouveau, nous pourrions compter sur l'ensemble des forces syndicales pour faire reculer les discours nauséabonds véhiculés par de telles associations.

SUD Education

Ça bouge dans les EHPAD en Indre et Loire !

Les conditions de travail dans les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont particulièrement dégradées depuis de nombreuses années. Les plans d'économies successifs appliqués sans état d'âme par l'ARS, le Conseil Départemental et

les directions ne font que les dégrader. Les salarié-es, majoritairement des femmes, sont épuisé-es, exploité-es et maltraité-es. Les résident-es en paient aussi le prix avec des conditions d'accueil et de vie indignes d'une société comme la notre. Nos tutelles ne pensent qu'aux

sous, nous ne pensons qu'aux soins. Nous mesurons aussi la qualité d'une société à la façon dont elle prend en charge les ancien-nés. SUD Santé Sociaux, dans l'unité, met tous ses moyens pour soutenir les équipes mobilisées et faire converger leur lutte.

Grève victorieuse à l'EHPAD Debrou à Joué les Tours !

En mai dernier, les collègues de l'EHPAD de Debrou à Joué les Tours étaient en grève reconductible soutenu-es par SUD: rassemblement devant l'établissement, banderoles, rencontre avec la population, délégation auprès du maire et du député, intervention dans les médias.

Les revendications portaient sur les effectifs et les conditions de travail: remplacements des départs, renfort des équipes de ménage et de

soins, de jour comme de nuit, reconnaissance des agents diplômés par la VAE, titularisation des agents contractuels, révision des organisations de travail. Les agents étaient fatigués physiquement et psychologiquement et SUD avait constaté une augmentation des arrêts de travail, signe que les conditions de travail sont difficiles.

Dès la première négociation la Direction a abandonné le projet de passage en 12h et l'alternance jour/nuit pour les infirmières. Mais le compte n'y était pas et les collègues

ont continué leur mobilisation.

Enfin, fin mai, la Direction a accepté de pourvoir immédiatement 4 postes AS, de renforcer le secteur protégé d'un poste ASHQ et de remplacer tous les départs en retraite. Même si la totalité des revendications n'est pas satisfaite (reconnaissance des diplômes, titularisations des contractuels) la grève a été levée.

On le voit bien, seule la lutte paie !

EHPAD Semblançay/La Membrolle, en grève reconductible depuis fin mai !

Cela faisait longtemps que la cocotte bouillait, ça y est la coupe est pleine et les agents ont décidé de se mettre en grève reconductible à partir du 23 mai soutenu-es par les syndicats SUD et CGT.

Leurs principales revendications sont les suivantes : l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'accueil des résident-es avec la création de postes soignants et administratifs supplémentaires, le remplacement des absences et des congés annuels et l'arrêt des appels à domicile, l'arrêt des glissements de tâches, la reconnaissance des diplômes suite aux formations internes, le respect des plannings de

base, la titularisation des agents sous contrats de droit public, l'embauche des agents en contrat aidé, la prise en compte des demandes de temps partiels, l'amélioration des déroulements de carrière.



Les collègues sont déterminés avec un taux de grévistes à 90%: manifestations, assemblées générales, conférences de presse, réunions de négociation avec la directrice, les tutelles et l'inspection du travail, rencontre avec la population et les familles. Elles ont manifesté en

tête de cortège lors de la manifestation contre la Loi travail du 23 juin à Tours.

Pour le moment, la directrice ne lâche que quelques mesures largement en dessous des besoins (mise en place de la procédure de recrutement pour 2 agents hospitaliers, l'arrêt de la décision de ne pas remplacer les absences pendant 2 jours et l'amélioration du « dialogue sociale »). Pire, elle propose une procédure dite « dégradée » pour la prise en charge des résident-es comme une douche seulement tous les 12 jours et différer le ménage des locaux !

Ce n'est pas acceptable et les collègues ont décidé de poursuivre leur mouvement de grève.

A suivre.

SUD Santé Sociaux

Retraité-es mais pas en retrait !

La commission retraité-es de notre union syndicale s'est activée sur plusieurs fronts ces derniers mois. Sur le terrain de la lutte sociale en participant activement aux manifestations, collages, diffusions de tracts contre la loi travail, mais aussi aux manifestations de retraité-es pour la revalorisation des pensions, contre les mesures fiscales pénalisantes des 10 mars et 9 juin.

Dans Solidaires 37, elle a commencé un travail de recensement de notre bibliothèque, riche mais peu utilisée par les militant-es, elle organise des collages cet été pour la campagne TPE et s'investit dans la commission journal.

Retraité-e-s Solidaires de toute l'Indre et Loire, rejoignez nous !

La cour des comptes, ou la voix de son maître

Après avoir bien tapé sur les facteurs avec le fini parti il y a peu de temps le 23 mars, voilà que la Cour des Comptes en remet une louche cette fois-ci sur les guichetiers à l'Enseigne.

D'après son étude, certains bureaux n'auraient qu'une heure et de demi d'activité.

La Cour des Comptes (ou le gouvernement car il faut appeler un chat un chat) n'arrête pas de nous insulter en balançant des infos pour bien mettre

dans la tête des gens que les postiers



sont payés à ne rien faire ou pas grand-chose. Il y a comme une odeur de plan social, isn't it ?

Mais ce que la Cour des Comptes ne dit pas c'est que l'abattement fiscal de

170 millions d'euros dont bénéficie la Poste, une charge donc pour les contribuables, est largement consacré au versement des loyers des ersatz de bureaux de poste qui se substituent peu à peu au vrai réseau postal. On vous l'a fait courte, ainsi le contribuable à son insu finance la fermeture de son bureau de poste.

L'Etat, premier actionnaire de la Poste, chercherait-il à augmenter leur dividende sur le dos du personnel ?

SUD PTT

Salariés des TPE, d'associations ou du particulier employeur, en décembre 2016 :

Des représentant-es Solidaires à élire !

Du 28 novembre au 16 décembre se déroulera le scrutin «relatif à la mesure de l'audience électorale des organisations syndicales auprès des salarié-es des entreprises de moins de 11 salarié-es».

Salarié-es des TPE/TPA et du particulier employeur: nous avons des revendications !

- Le salaire minimum doit être porté à 1700 euros net pour un temps plein.
- Le travail du dimanche et de nuit doivent demeurer l'exception et être compensés, en temps et financièrement, de manière bien plus forte qu'aujourd'hui.
- Le treizième mois doit être généralisé.
- CDD, intérim, sous-traitance, temps partiel imposé et généra-

lisé, etc. : il faut mettre fin à la précarité, imposer un statut du salarié-e qui garantisse à chacun-e le renforcement des droits tout au long de la vie.

- Création de délégué-es adapté-es à nos secteurs d'activité et pouvant intervenir sur nos lieux de travail.
- Renforcement des effectifs et des moyens de l'inspection du travail pour faire respecter la législation dans notre secteur.

Candidat-e-s TPE/TPA région Centre 2016

- 1 - Guillaume Communal (33ans), boulanger. Dépt 45 - Commerce.
- 2 - Béatrice Rolland de Ravel (57 ans), assistante maternelle. Dépt 37. Services.
- 3 - David Ligouy (46 ans), agent développement forestier. Dépt 18. Associatif.
- 4 - Anita Guillemain (41 ans), assistante en pharmacie. Dépt 41. Commerce.
- 5 - Myriam Bacha (38 ans), assistante maternelle. Dépt 36. Services.

- 6 - Alexandre Pellerin (21 ans), restauration (étudiant salarié). Dépt 37. Commerce.
- 7 - Fanny Boloré (30 ans), secrétaire. Dépt 45. Services.
- 8 - Yannick Maunet (33 ans), éducateur sportif . Dépt 41. Associatif.
- 9 - Laura Linde-Doiseau (28 ans), conseillère technique en développement et espace jeunesse. Dépt 37. Associatif.
- 10 - Simon Bury (36 ans), tailleur de pierre. Dépt 45. Bâtiment.

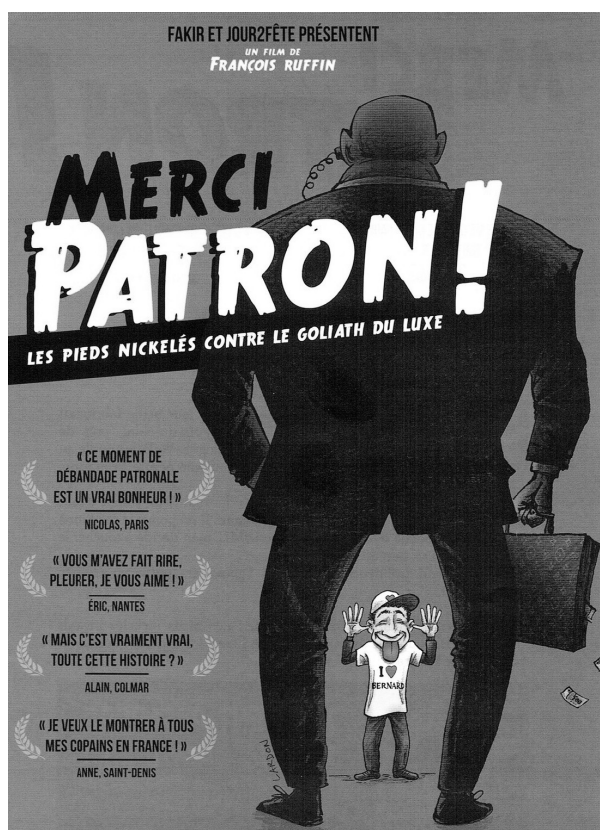
FORUM SUD - Solidaires Union Syndicale

Samedi 24 septembre 2016
A partir de 16h30
à la maison des syndicats
La Camusière , 18 rue de l'oiselet, St Avertin

Dès 16h30: accueil

Tout au long de l'après midi :

- **Les stands et expositions de diverses associations:**
Les Amis de Demain le Grand Soir, Collectif santé, Osez le féminisme, Collectif Antifasciste, Retirada 37, etc.
- **Librairie:** choix de livres adultes et enfants
- **Buvette**



De 17h00 à 18h30
Projection du film « Merci patron »
de François Ruffin

Jocelyne et Serge Klur travaillaient depuis des années dans une usine qui fabriquait des costumes Kenzo (Groupe LVMH), à Poix-du-Nord, près de Valenciennes. Car Bernard Arnault, qui, entretemps, a demandé la nationalité belge, a décidé de délocaliser la production en Pologne. Pour le couple, désormais au chômage, c'est la catastrophe.

Lourdement endetté, il risque de perdre sa maison. François Ruffin, fondateur du journal Fakir, se met en tête de le sauver. Entouré d'un inspecteur des impôts belge, d'une bonne sœur rouge, de la déléguée CGT, et d'ex-vendeurs à la Samaritaine, il ira défendre sa cause à l'assemblée générale de LVMH.

De 18h30 à 20h00, débat en présence de
« Fakir » et Solidaires national

Et après le film, débat en présence de membres du
journal FAKIR et Eric Beynel co-porte parole
de Solidaires national

- Quels conséquences suite à la sortie du film?
- Mouvement social contre la loi travail, analyse et perspective?
- Nuits debout : quelle place pour notre syndicalisme dans ce mouvement, entre convergences et réticences?
- Où en est le réveil des betteraves dans la Somme?

20h30, Repas Participatif

Repas participatif, chacun/chacune apporte un sucré ou un salé!

Afin qu'on vous accueille au mieux, inscrivez vous avant le 16 septembre en précisant si vous apportez du sucré ou du salé.

ET LES ENFANTS?

Vous pouvez venir avec vos enfants, des animateurs-trices leur tiendront compagnie **de 16h30 à 20h00.**

Prévenez-nous impérativement de leur présence et de leur âge!

Auprès de militant-es ou à
SOLIDAIRES 37: 02 47 28 39 94 ou 06 75 41 19 10
 ou par mail à solidaires37@orange.fr

SOLIDAIRES prend position !!!

Marche des Fiertés à Tours le 18 juin

Les militant-es de solidaires 37 étaient peu nombreux-ses lors de cette marche festive qui a rassemblé 2000 personnes. Dans le contexte social de lutte contre la loi travail et ses nombreuses manifestations, cette marche a peut être semblé secondaire à certain-es ! Pourtant le massacre une semaine avant d'Orlando aux états unis venait de nous rappeler la violence de l'homophobie dans le Monde.

Une militante a pris la parole pour rappeler l'importance pour Solidaires de défendre les droits des LGBT (lesbiennes, gays, transsexuel-les et transgenres) partout et en particulier sur les lieux de travail.

A Tours, l'affaire de Joué les Tours avec la diffamation d'une collègue enseignante par les fêlés se battant contre la soit disant « théorie du genre », vient seulement d'être jugée, dans le silence assourdissant des autres organisations syndicales. (cf article page 2). Pourtant la CFDT était très bruyante samedi 18 dans la rue, mais est ce encore un syndicat?



« La marche des fiertés, c'est aussi l'occasion de pointer encore et toujours les discriminations qui pèsent sur les LGBTI, et réclamer l'égalité de droit. Violences, discriminations, inégalité de droits en termes de filiation, psychiatrisation et pathologisation de la procédure de changement d'état civil pour les trans... la liste est longue, et non exhaustive... »

C'est par la mobilisation de toutEs les LGBTI et de toutes les forces soucieuses d'émancipation et de progrès social, que l'égalité entre toutEs pourra être gagnée. Car être visible et défendre ses droits, c'est politique !

L'oppression hétérosexiste et les discriminations qui y sont liées ne s'arrêtent pas à la porte de nos lieux de travail. Les salarié-es LGBTI peuvent être victimes, du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, de discriminations sur leur lieu de travail : insultes, harcèlement, refus de promotion. Il n'existe pas de lieu de travail, de métier où nous en serions à l'abri : au moindre différend, le/la patron-ne, le/la chef-fe peut utiliser les pires clichés sur les LGBTI pour justifier sanctions ou refus de promotion.

C'est ainsi qu'un coiffeur, malade, s'est vu notifier sa fin de période d'essai car « PD » il serait plus enclin aux « coups de pute » et qu'un conseil de prud'hommes a suivi les arguments du patron : le milieu de la coiffure, par nature car employant « beaucoup » d'homosexuels serait exempt de toute discrimination !

L'Union syndicale Solidaires entend lutter avec détermination contre toutes les formes de LGBTIphobies. Syndicat de transformation sociale, défenseur des droits des salarié-es et porteur d'un projet de société égalitaire et émancipateur où l'hétérosexisme n'a pas sa place, Solidaires défend et défendra la marche vers l'égalité des droits. »

Faisons en sorte que ces déclarations d'intention prennent corps dans le quotidien militant des équipes Solidaires.

MOTION DE SOUTIEN

Les organisations Départementales CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES et SOLIDAIRES Etudiants :

- dénoncent les pressions intolérables vis à vis du droit de manifester, à Paris comme à Tours. Ainsi, elles dénoncent les poursuites intentées contre le jeune conducteur d'un camion sono, lors de la manifestation contre la loi travail du 17 mai 2016, à Tours. Les motifs invoqués, " entrave à la mise en marche ou à la circulation de chemin de fer (le tramway) " ne font que confirmer et amplifier les pressions locales visant à interdire les manifestations en centre ville.
- dénoncent les tentatives d'intimidation et le recours aux forces de l'ordre pour tenter de briser les grèves et les blocages ;
- dénoncent la campagne gouvernementale et médiatique de dénigrement systématique des organisations syndicales qui exigent le retrait de la Loi travail.
- Exigent l'abandon immédiat des poursuites engagées à l'encontre des manifestants opposés à la Loi Travail.

A Saint-Avertin, le 22 juin 2016

(copie de cette motion adressée au Préfet d'Indre et Loire)

Informations féministes

Le système prostitutionnel

Prohibitionniste, Règlementariste, Abolitionniste ?

Retour sur le débat organisé par la commission féministe de Solidaires 37, le 2/06/2016 en présence du Nid et d'Elisabeth Claude..

Le Mouvement du Nid existe depuis 80 ans. Il est organisé en délégations départementales. Son objectif principal est l'accompagnement des personnes prostituées.

Il s'occupe aussi de la prévention et de la formation des travailleurs sociaux.

Le Mouvement du Nid a été un des moteurs pour défendre le projet de loi abolitionniste, loi qui a été adoptée le 6 avril 2016.

Le film « Pas à vendre », réalisé, en 2006, par Marie Vermeiren présente des témoignages de femmes sorties de la prostitution. Elles expliquent les raisons qui les ont amenées à se prostituer. Ces femmes reviennent sur les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles elles se prostituaient. L'une d'elle dit que la seule promotion possible c'est « de passer du trottoir à l'égoût ».

Par leurs témoignages, elles démontent un certain nombre d'idées reçues :

« C'est l'argent facile ! » Mais, uniquement pour les proxénètes.
« Mon rêve c'est que nous arrivions à 500 entreprises » dit un industriel du sexe aux Pays-Bas.

« C'est très glamour ! » : au fond, on voit les boxes où les femmes sont parquées comme du bétail.

« Elles aiment ça ! » au point de subir tous les caprices des clients prostituteurs, plus de 40 fois par jour.

« C'est ma liberté, c'est mon choix ! ». Mais, il faut se demander pourquoi les prostituées commencent à se droguer surtout quand elles sont dans la prostitution « volontaire ».

Les trois systèmes juridiques du système prostitutionnel :

- **Système prohibitionniste** (Chine, Emirats Arabes et Nevada aux Etats Unis) : Dans ce

système, les proxénètes, les clients et les personnes prostituées sont considéré-es comme des délinquant-es et la prostitution est forcément clandestine.

- **Système règlementariste** (Allemagne, Catalogne, Pays Bas) : la France a fonctionné dans ce système jusqu'en 1946. La prostitution se pratique dans des lieux spécialisés : maisons closes, salons de massage, eros centers ou parcs à voitures, style parcs à bétail. Le proxénète est considéré comme un chef d'entreprise. Contrairement aux idées reçues, le règlementarisme développe la clandestinité des personnes prostituées.

- **Système abolitionniste** : ce système date de la fin du XIXe siècle et s'inscrit dans le courant de lutte contre l'esclavage.

En décembre 1949, l'ONU adopte un texte dans lequel la prostitution est reconnue comme un danger pour l'être humain, la famille et la société. En 1960, la France le ratifie et, donc, le proxénétisme devient un délit.

Quelles sont les raisons d'entrée dans la prostitution ?

Facteurs socio-économiques : la précarité, les femmes en situation de famille monoparentale, les jeunes étudiantes, les très jeunes filles se retrouvant à la rue après une rupture familiale.

Facteurs personnels : 91% des personnes prostituées ont été victimes d'inceste, les mauvaises rencontres, les violences sexuelles, les carences affectives.

Qui sont les clients ?

Des hommes à 99%, issus de n'importe quelle catégorie sociale et situation familiale. Ils cherchent à être dans une **situation de domination**, ont une image dégradée de la femme (mère ou putain). La sexualité féminine

est, pour eux, taboue et ils ont une méconnaissance du corps de la femme et de sa sexualité. Ils pensent avoir le droit d'acheter le corps des femmes comme on achète une fringue et le droit d'exiger ce qu'ils ne demandent pas à leur compagne.

L'Etude PROSTCOST (mai 2015) a été présentée par un militant du Nid.

- 37000 personnes prostituées en France : 85% de femmes, 10% d'hommes et 5% de transsexuel-les.

. 1,6 milliards € : coût pour la société française, c'est-à-dire, l'évasion fiscale et le coût humain pour les personnes prostituées.

. 3,2 milliards € : chiffre d'affaires de la prostitution, en France.

. 2,4 millions € : budget alloué aux associations de prévention et d'insertion.

. 12 fois plus de suicides chez les personnes prostituées.

Point de vue féministe et syndicaliste par Elisabeth Claude de la Commission femmes nationale de Solidaires. Elisabeth Claude nous interroge :

Nous sommes toutes et tous des cibles pour devenir des clients de la consommation de sexe et des proies pour les trafiquants de personnes humaines.

Pourquoi seulement 0,5% des clients de la prostitution sont des femmes ? Parce qu'il y a toujours au final le risque du viol.

Le plus vieux métier du monde est « sage-femme » alors que la prostitution représente la plus vieille exploitation.

Pour répondre au débat posé par le STRAS, organisation de lobbying visant à faire reconnaître la prostitution comme un travail comme un autre, quels sont ses critères d'embauche, de formation, de promotion, les horaires de travail ... L'âge

moyen d'entrée dans la prostitution est de 14 ans.

Il s'agit bel et bien d'une forme d'esclavage : durée de travail/24h, pas de prime de nuit. L'espérance de vie des personnes prostituées est de 50 ans en France et 40 aux USA. Quelles seraient nos revendications en tant que syndicalistes? Devraient-elles porter sur les salaires, les congés payés, les conditions de travail, les droits, le contrat de travail...Et à quelle branche professionnelle et à quel syndicat seraient rattachées les travailleurs et travailleuses du sexe : la santé, la culture...?

Les personnes prostituées à leur compte et les proxénètes devraient-elles adhérer au Medef ? sans aucun doute !

Les frais occasionnés par le recours à un-e assistant-e sexuel-le doivent-ils être pris en charge par la Sécurité sociale au même titre qu'un acte de kinésithérapie ? De nombreux lieux - bars, boîtes de nuit- restent inaccessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite).

La vraie question est quelle société voulons-nous ?

Questions/Débat

. La prostitution étudiante : pas de statistiques car plus rare qu'on ne le pense. Il faut dénoncer la précarisation qui peut amener les étudiant-es à se prostituer.

. Le Nid demande que la responsabilisation des clients prévue par la Loi soit assortie d'un accompagnement comme dans le cas de violences conjugales.

. Point positif de la loi: l'achat de tout acte sexuel devient un délit et cela change l'image des femmes qui, dans le système patriarcal, étaient réduites à un objet de consommation.

Solidaires 37 au cœur de la lutte contre la loi Travail

Depuis février les syndicats de Solidaires 37 luttent contre la loi travail.

Pétition, vidéo, grèves, manifestations, blocages des salariés n'ont jusqu'à présent reçu que le mépris et le bâton. Pourtant la lutte contre cette loi scélérate se poursuit sans faiblir.

Voici un petit aperçu de cette lutte jusqu'à présent :



9 mars : 7000 personnes dans la rue, les lycées sont bloqués et les étudiant-es en lutte ont votés le blocage.

10 mars : 2000 jeunes et retraité-es en action dans Tours, sit-in place Jean Jaurès, occupation de la gare.

17 mars : 4000 personnes dans la rue. Les jeunes montrent l'exemple.

18 mars : Intervention de Solidaires 37 à la projection de « merci patron » à Chinon.

24 mars : Manifestation.

31 mars : 8000 personnes à Tours.

1 avril : Première répression à Tours plainte du MEDEF contre trois jeunes camarades. Soutien de solidaires.

9 avril : Manifestation.

Nuit debout + cheminot-es en lutte !!!

28 avril : 4000 personnes : premières violences policières à Tours place Anatole France.

1 mai : 1000 manifestant-es pour se rappeler les luttes passées.

3 mai : Rassemblement devant le MEDEF.

10 mai : 49.3 !!! Manifestations spontanées partout en France et à Tours.

12 mai : Diffusion intersyndicale de tract et petite manifestation.

17 mai : manifestation 2000 personnes.

19 mai : 4500 personnes avec un soutien à l'enseignant-e diffamée par l'extrême droite et action à la gare.

25 mai : Les cheminot-es toujours en grève.

26 mai : 4000 manifestant-e-s réprimé-es dans le gaz et les charges de la police.



1 juin : Rassemblement contre les violences devant la préfecture.

2 juin : 1500 personnes à la manifestation.

14 juin : A Paris et à Tours toujours mobilisé.

23 juin : 1500 personnes plus une bouteille de gaz.

24 juin: Radial bloqué !!! La boîte de Gattaz (Radiall), l'excité du MEDEF, où SUD est le syndicat majoritaire a été bloquée à Château Renault, durant plus de 2 heures. Une cinquantaine de militant-es de SUD/SOLIDAIRES, de la CGT, de FO et d'étudiant-es ont bloqué les accès à 200 salarié-es. Des prises de paroles ont été faites et de nombreuses discussions se sont alors déroulées, dans un climat serein et fraternel.

28 juin: un bon millier de manifestant-e-s.

Informations des luttes nationales

La loi Travail doit être retirée !!!

Le projet de loi Travail (dit "projet El Khomri") remet gravement en cause un grand nombre de droits. Allant jusqu'à anticiper certaines demandes du Medef, le projet va très loin.

Une remise en cause de fond

Tout
le monde
déteste
la loi
travail

Solidaires

Il est global et s'attache à des remises en cause nombreuses qui font système autour de plusieurs points centraux :

- Faciliter les licenciements collectifs ou individuels, soi-disant pour embaucher plus facilement
- Remettre en cause les 35h par le biais des accords d'entreprise
- Remettre en cause la hiérarchie des normes dans la négociation collective, c'est à dire s'affranchir des contraintes liées à la loi.
- Simplifier le code du travail en remettant en cause l'histoire des droits des salarié-es pour en faire un code des droits humains au travail.

Le gouvernement n'a pas cédé à une quelconque pression, il va même plus loin que les demandes sur certains points. **Il partage les analyses et les objectifs du patronat** : renforcer la compétitivité et les marges des entreprises, ce qui serait le moyen d'une relance de la croissance et de l'emploi à terme. Cette politique est menée par Hollande depuis son élection, et auparavant par Sarkozy mais ce projet en constitue un élément clé. Il répond par ailleurs aux orientations des institutions européennes qui préconisent depuis des années des réformes du marché du travail. Faute d'être la bonne élève pour ce qui concerne le déficit public et la dette, la France vise la première place sur la déréglementation de nos droits.

Pour voir le dossier complet avec les argumentaires, les mobilisations, le matériel de campagne...

RDV sur <http://www.solidaires.org/La-loi-Travail-doit-etre-retiree>



Pendant la mobilisation lisez **La grève** le bulletin solidaires de la mobilisation (<http://www.solidaires.org/La-grève-numero-10-20-mai-2016>)

Union
syndicale

Solidaires

Numéro 10 – 20 mai 2016

La grève

interprofessionnelle et nationale pour le retrait du projet de loi Travail

Grèves, manifestations, blocages...

Tous ensemble, on continue pour gagner !

InFORMER LES SALARIE-ES (privé)

Saisonnier-es : des droits à connaître et à défendre

Loin de l'image courante du job d'été agréable, **le travail saisonnier concerne aujourd'hui de nombreuses populations précaires et est souvent l'occasion d'abus qu'il faut faire cesser**. Parmi les 670 000 contrats saisonniers signés en 2014, on retrouve notamment des jeunes qui veulent payer leurs études, des retraité-e-s qui doivent compléter leur faible pension, des seniors licencié-es qui n'arrivent pas à retrouver un emploi, des femmes avec des périodes d'inactivité forcée, des travailleur-euses migrant-es soumi-es à des situations d'esclavage moderne, et des chômeur-euses de longue durée...

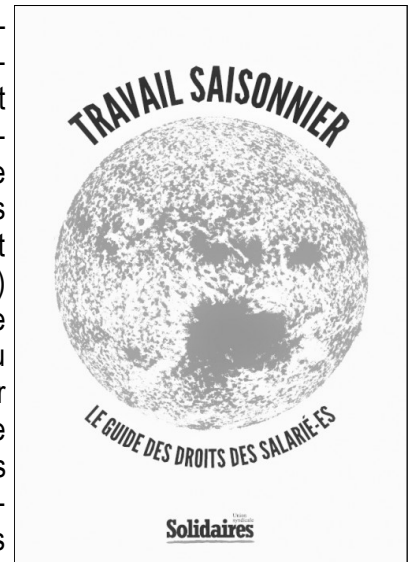
**Solidaires, un outil de service des salarié-es...
Quel que soit leur statut !**

Dans certains secteurs comme la viticulture ou la cueillette, c'est la quasi-totalité des embauches qui se fait sous cette forme ; mais les contrats saisonniers représentent aussi 70% des embauches dans la restauration et l'hôtellerie et le secteur de l'animation socio-culturelle, et plus de la moitié pour les manutentionnaires.

Ces salarié-es sont bien souvent les plus éloigné-es des organisations syndicales et les moins informé-es de leurs droits. Depuis plusieurs années, Solidaires édite une brochure « **Travail saisonnier : le guide des droits des salarié-es** ». Pour faire respecter ses droits, il est indispensable de les connaître. C'est l'objet de ce guide, disponible pour les syndicats et fédérations et pour les Solidaires locaux, que chacun-e d'entre nous peut distribuer aux saisonnier-es que nous côtoyons sur nos lieux de travail. Cette brochure veut le démontrer un peu plus avec l'essentiel de ce qu'il faut savoir lorsqu'on est salarié-e saisonnier-e !

Focus sur : les Saisonniers de l'hôtellerie et de la restauration

Depuis le 1er juillet 2009, les entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration bénéficient d'une baisse de la TVA qui est passée de 19,6% à 10%. En contrepartie, les travailleurs saisonniers bénéficient d'une prime TVA équivalant à 2% de leur rémunération brute proportionnelle à leur temps de présence dans l'entreprise. Le montant de cette prime diffère en fonction de l'activité de l'établissement. (100% dans les restaurants, 50% dans les hôtels-restaurants, 25% dans les hôtels sans restaurant). Depuis le 1er janvier 2011, les travailleurs saisonniers bénéficient d'une mutuelle obligatoire dès qu'ils ont un mois d'ancienneté dans l'entreprise (au tarif de 16 euros par mois pendant trois ans). Dans les établissements saisonniers (ouverture inférieure ou égale à 9 mois) et pour les salariés sous contrat saisonnier des établissements permanents, vous avez le droit à un repos minimum hebdomadaire d'un jour. Ce jour de repos peut être suspendu deux fois au plus par mois, mais le nombre de suspensions ne peut excéder trois par saison ! Deux demi-journées de repos hebdomadaires supplémentaires peuvent être différées et reportées dans le mois. La demi-journée travaillée ne peut excéder 5 heures consécutives. Les jours non pris dans le cadre d'une saison donnent lieu à une compensation en temps ou en rémunération en fin de saison. Les heures supplémentaires dans l'hôtellerie sont majorées (10% de 35 h à 39h ; 20% de 40h à 43h ; 50% à partir de la 44ème heure).



Retrouvez les matériels liés aux saisonniers au local de SOLIDAIRES 37 et en téléchargement sur le site de SOLIDAIRES à l'adresse suivante :

<https://www.solidaires.org/Travail-saisonnier-1128>

Connaitre ses droits pour les faire appliquer

Une trentaine de fiches sont consultables et téléchargeables sur le site de Solidaires : travail de nuit, heures supplémentaires, congés, formation, harcèlement moral et sexuel, les jours fériés et les ponts, congé parental, etc..., rendez-vous sur : www.solidaires.org

Focus sur le bulletin de salaire

La remise du bulletin de paie est obligatoire. La rémunération des salariées est mensuelle et est due sans exception à la fin de chaque mois. L'acceptation sans protestation ni réserve d'un bulletin de paie n'empêche en rien la contestation par la suite des sommes perçues (primes, heures supplémentaires), celle-ci peut intervenir dans les 3 ans qui suivent la période travaillée.

Articles L3242-1, L3243-3 et L3245-1 du Code du travail

BULLETIN DE PAIE			
Période du au ❶			
ENTREPRISE		SALARIE	
Nom.....		Nom.....Prénom	
Adresse.....		Adresse.....	
N° Siret..... ❷		N° Sécurité sociale	
Code APE		Emploi.....Classification	
URSSAF de	N°	Convention collective ❸	
SALAIRE BRUT ❹			
Salaires (base 151 h 67)h	à.....€ €
Heures supplémentaires à 10 %h	à.....€ €
Heures supplémentaires à 25 %h	à.....€ €
Heures supplémentaires à 50 %h	à.....€ €
Primes.....		 €
Avantages en nature.....		 €
		Total brut	
COTISATIONS SOCIALES			
❺	Base	Taux (%)	Montant
- Sécurité sociale			
- Assurance Chômage (dont AGS)			
- Retraite complémentaire (dont Agff) Arrco + Agff			
-Prévoyance			
- CSG non-déductible CRDS			
- CSG déductible			
		TOTAL COTISATIONS	
SALAIRE NET À PAYER ❻		Payé le.....	
NET IMPOSABLE ❼			
Ce bulletin est à conserver sans limitation de durée ❽			

❶ Vérifiez que la période correspond bien aux jours travaillés pendant le mois.

❷ Code d'identité de l'entreprise auprès de l'administration.

❸ Important et obligatoire : nom de la Convention collective.

❹ Nombre d'heures mensuelles pour 35 heures hebdomadaires.

Vérifiez que le nombre d'heures supplémentaires correspond bien à celles effectuées La séparation des différentes rémunérations est obligatoire.

❺ Cette partie comporte les différentes cotisations sociales patronales et salariales, seules ces dernières sont retirées du salaire brut.

Elles sont ici simplifiées en 6 catégories, mais elles peuvent être beaucoup plus nombreuses.

❻ Montant perçu par le/la salarié-e.

❼ Montant à déclarer aux impôts.

❽ A garder toute sa vie, pour la retraite toute période de travail compte !

Formations

- **Formation CHS-CT**, 18 au 20 octobre 2016 (Tours) : La formation de base ou les perfectionnements CHSCT ne sont pas des formations uniquement techniques mais des formations syndicales à part entière. Les formations organisées par Solidaires 37 prennent en compte le fonctionnement de l'instance, ses moyens d'action mais aussi l'ensemble des questions de conditions et d'organisation du travail (risques physiques et psychiques, santé et travail...). Les représentant-es au CHSCT mettent en œuvre individuellement ce droit à la formation.
- **Formation communication écrite**, 8 et 9 novembre 2016 (Tours) : L'objectif de cette session de formation est de permettre à chaque militant(e) de : Rédiger, Mettre en page les informations à transmettre, De se faire comprendre, D'éviter les erreurs les plus courantes. La formation s'articule autour d'exercices concrets de rédaction(tracts d'information, de prise de position, d'appel à l'action, communiqués de presse, courriers...).
- **Formation Accueil**, 1 décembre 2016 (Tours) : Solidaires 37 organise pour tous les nouveaux/nouvelles adhérent-e-s une formation 'accueil' (qu'est ce qu'un syndicat (généralité), histoire du syndicalisme, présentation de Solidaires, de ses fondamentaux (préambule de ses statuts nationaux), le rôle d'un délégué-e sud-solidaires, la démocratie interne (section, syndicat, congrès...).
- **Solidaires en CE & DUP**, 7 et 8 novembre 2016 (St Denis) : Droits du CE - Quelle évolution ? Au CE et à la DUP quelles pratiques pour transformer. Etre élu-es au CE/DUP sur les activités sociales et culturelles. Vers où va le travail ? Pour financer ces rencontres, la participation des élu-es CE et DUP est facturable au titre de la formation économique sociale et syndicale au CE.

Commissions (pour ces commissions l'aide est la bienvenue pour les animer et participer aux actions. Intéressé ? contactez Solidaires 37)

- **Juridique** : 15 septembre à la Camusière.
- **Développement** : pour les prochaines diffusions rdv à SUD Rail (11 rue b pascal à Tours), les équipes partiront ensuite vers des lieux de diffusion définis par la commission. Les dates : **6 septembre à 11h, 30 septembre à 11h, 11 octobre à 11h, 27 octobre à 11h45, 17 novembre à 10h et 1er décembre à 6h** (diffusion pour les élections TPE).
- **Journal** : le journal a repris du service, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider.
- **Retraité-es** : 12 septembre à 15h à la Camusière.

Prochaines dates

- **Forum de SOLIDAIRES 37** : « Merci Patron ! », le samedi 24 septembre 2016 (voir page 5)
- **Campagne TPE** : attention collages : plusieurs collages sont prévus pendant l'été puis en octobre novembre. Premières dates : **le 21 juin, le 12 juillet et le 23 août**, RDV 9h30 à la Camusière.
- Le rendez vous militant de la lutte contre la loi travail :
5 juillet : manifestation, place Anatole FRANCE à 14H30. D'autres actions à prévoir restons mobilisé.



CONTACTS SOLIDAIRES / SUD

SUD PTT	Tél : 02 47 85 11 11	sudptt36.37@gmail.com
SUD Santé sociaux	Tel/fax 02 47 71 00 65 ou 06 15 08 62 22	sudsantesociaux37@gmail.com
SUD Education	Tel : 02 47 85 11 15	sudeduc37@gmail.com

SOLIDAIRES SUD Kéolis Tours, SUD Culture, SUD Commerce, SUD Logement social, SUD Protection sociale, SUD FPA, SUD Logement social, SUD Collectivité territoriales, SUD rural, SOLIDAIRES Informatique, SUD Radiall, SUD Route, SUD Nettoyage, SUD Saur

18, rue de l'Oiselet La Camusière 37550 Saint Avertin Tel/Fax : 02.47.28.39.94
E-mail :solidaires37@orange.fr

SUD Recherche EPST	Centre de recherche Inra, 37380 Nouzilly	sud@tours.inra.fr
SUD Caisse d'épargne	Tel/Fax : 02.47.28.39.94	sud.celc@gmail.com
Solidaires Étudiant-es	3, rue des Tanneurs 37000 Tours	solidaires.etudiant.e.s.tours@gmail.com
SUD Rail	11, rue Blaise Pascal 37000 Tours	Tél : 02.47.75.09.90 (FAX : 05.23.62) sudrail.tours@free.fr
SUD CAM	CRAM 1Bd Winston Churchill Tél/Rép./Fax : 02.47.39.84.42	syndicat.sudcatp@free.fr
SUD Michelin	B.P. 424 37304 Joué les Tours	sud-michelin.tours@neuf.fr
Solidaires Finances Publiques	40, rue Édouard Vaillant 37060 Tours cedex	solidairesfinancespubliques.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr
SNJ	Multimédia NR 232, Avenue de Grammont 37048 Tours cedex	

SOLIDAIRES 37

Édité par Solidaires 37
Siège social :
18, rue de l'Oiselet
La Camusière
37550 Saint Avertin
Tel/Fax : 02.47.28.39.94
E-mail : solidaires37@orange.fr
Site : <http://www.solidaires37.org>

Directeur de publication :
Jean-Michel Surget

CONSEILLERS DU SALARIE, INFORMATIONS JURIDIQUES

CARDONNA Bernard Electricien Solidaires 37 Tél : 06.30.89.44.83 - bernard.cardonna@gmail.com	PARESSANT Joël Retraité de la FTP Solidaires 37 Tél : 06.20.11.91.36
AGRAPART Daniel Employé de Banque Solidaires 37 Tél : 02.47.27.73.51 06.74.71.75.17 daniel.agrapart@orange.fr	Jean-Luc Firmin (infos juridiques) cheminot sud rail Tel : 06.08.21.01.72 - bubupk@hotmail.fr
POIRRIER Gilles Agent de Fabrication Tél : 06.16.32.05.41	